Droit communautaire, européen ?

Par **b-lou**, le **31/01/2009** à **17:16**

Bonjours, j'ai beau chercher sur internet, je n'arrive pas à trouver de site clair qui expliquerai les différences entre le droit communautaire et le droit européen, je n'arrive pas vraiment à saisir les différences entre ces deux droits..

Pareil, je pense que ça en découle, mais comment retenir les institutions européenne comme Conseil de l'europe, conseil de l'union européenne, conseil européen... c'est assez dur de ne pas les confondre, si vous quelqu'un avait un moyen mnémotechnique je le veux bien !

Merci !

Par **kaptainkarott**, le **01/02/2009** à **19:49**

communautaire = communautés europénnes et union européenne.

europeen = intergouvernemental cad conseil de l'europe, osce et tt ce qui ressemble à une organisation internationale présente en europe.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés